

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.017

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 28 février, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 février 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 février 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
Mme COUDIGNAC représentée par Mme CIRAUD-LANOUE  
M. Jean-Michel DENIS représenté par Mme Annie CHABANEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 30

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRÈS DE ROYAN  
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX SUR LE MONUMENT  
HISTORIQUE

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de ROYAN a confié à l'équipe de l'Atelier FERRET ARCHITECTURES de BORDEAUX, la maîtrise d'œuvre pour l'opération de requalification du PALAIS DES CONGRÈS à ROYAN.

En date du 18 juillet 2018, le Conseil Municipal a validé l'Avant Projet Définitif (A.P.D.).

A la suite, un appel d'offres ouvert a été lancé.

Le budget des travaux, comprenant la partie Palais des Congrès et Cube, validé par la maîtrise d'œuvre Pierre FERRET, au vu des résultats actuels des consultations, s'élève à 6.419.890,00 € Hors Taxes.

La partie relative à la requalification du Palais des Congrès, hors Cube, s'élève à 5.220.047,00 Euros.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), Conservation Régionale des Monuments Historiques, a retenu un montant de travaux subventionnable pour la partie « monument historique » de 3.163.243,52€ Hors Taxes pour lequel l'Etat apporterait une aide financière de 28,50 % soit 901.524,40 euros.

La Région Nouvelle Aquitaine apporterait une aide financière de 25 % d'une dépense plafonnée à 400.000 euros, soit 100.000 Euros.

Le Département s'est engagé également à participer au financement de cette opération à hauteur de 20%, soit 632.648,70 Euros.

Le budget prévisionnel travaux de l'opération est le suivant :

- État (Ministère de la Culture et de la Communication).....	901.524,40 €
- Région Nouvelle Aquitaine.....	100.000,00 €
- Département de la Charente-Maritime.....	632.648,70 €
- Autofinancement Ville (sur la partie « monument historique »)...	3.585.873,90 €

Le calendrier prévoit le début des travaux au mois de mars 2019 pour une durée de 21 mois.

Dans cette perspective, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter l'aide de l'État, l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine, ainsi que l'aide du Département de la Charente-Maritime, pour l'attribution de subventions relatives aux travaux de requalification du Palais des Congrès, partie « monument historique ».

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de requalification du Palais des Congrès de ROYAN, partie « monument historique »,
- Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- d'approuver les travaux de requalification du Palais des Congrès de ROYAN, portant sur la partie « monument historique » pour un montant subventionnable de 3.163.243,52 Euros Hors Taxes, et pour laquelle la commune :

- sollicite l'aide financière de l'État (Ministère de la Culture et de la Communication), soit 901.524,40 €,
- sollicite l'aide financière de la Région Nouvelle Aquitaine, soit 100.000,00 €,

- sollicite l'aide financière du Département de la Charente-Maritime, soit 632.648,70 €
  - sollicite l'aide financière de tout autre organisme susceptible d'aider à la réalisation des travaux,
  - s'engage à financer la totalité de l'opération sur le budget communal 2019 et 2020,
- d'indiquer que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : début des travaux en mars 2019 pour une durée de 21 mois,
- d'attester que la commune récupère la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),
- indique que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- précise qu'elle a la libre disposition du terrain concerné,
- précise que l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution,
- autorise Monsieur le Maire, ou le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 01 mars 2019

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH